

■ **Etes-vous concerné par un litige de PI ou de technologies?**
Avez-vous considéré avoir recours aux modes alternatifs de règlement des différends de l'OMPI?

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

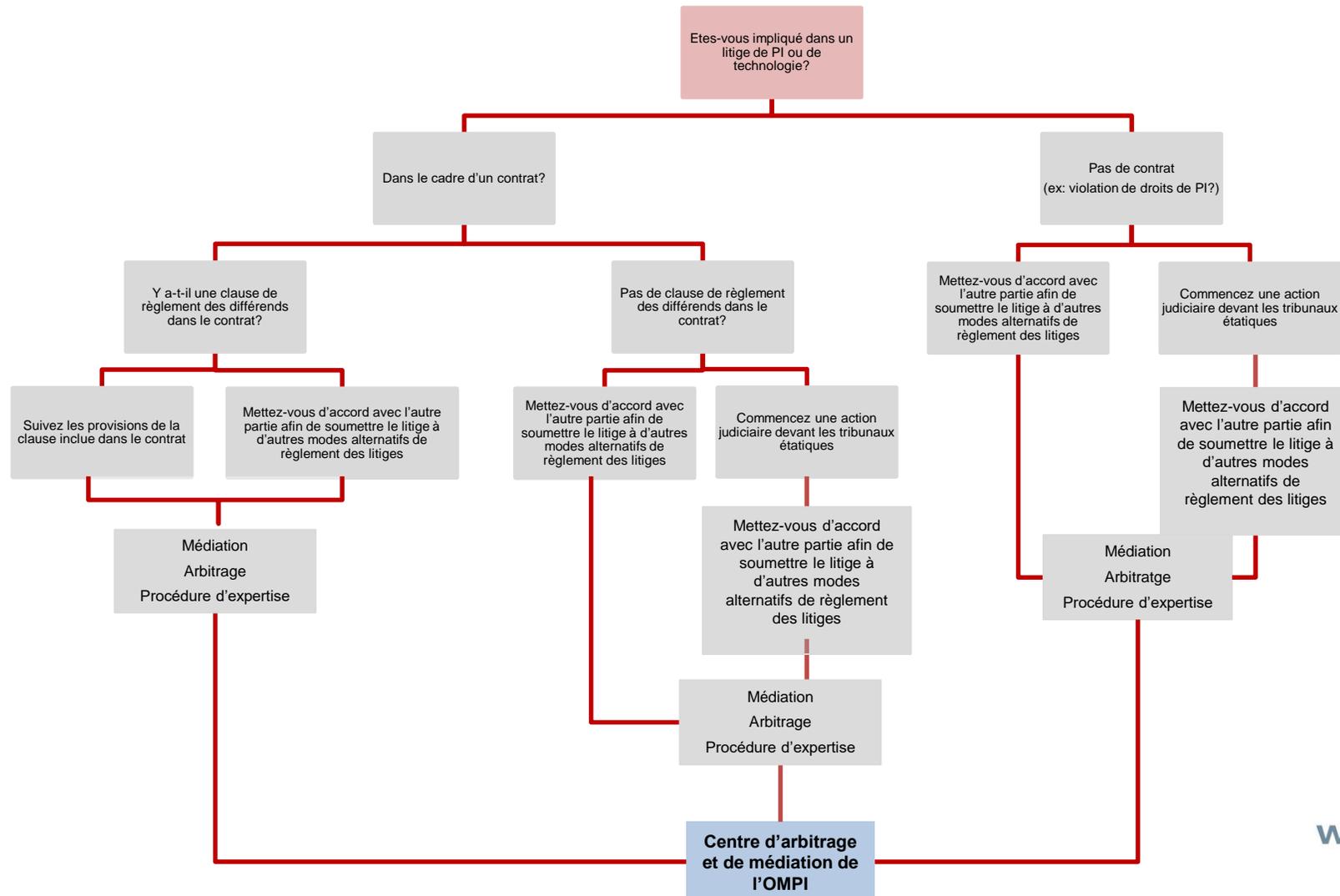
- Promeut l'innovation et la créativité
- Pour le développement économique, social et culturel de tous les Etats
- A travers un système international équilibré et effectif de propriété intellectuelle
- L'OMPI met à disposition des services de PI encourageant les particuliers et les entreprises à l'innovation et à la création
- Les services de modes alternatifs de règlement des différends permet de réduire l'impact des litiges sur l'innovation et les processus de création



Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

- Facilite la résolution de litiges commerciaux comprenant de la PI et de la technologie entre parties privées, au travers de procédures telles la médiation et l'arbitrage
 - Bureaux à Genève et à Singapour
 - Des usagers à travers le monde
- Un prestataire de services de modes alternatifs de règlement des litiges spécialisé en litiges de PI et de technologies
 - Les médiateurs, arbitres et experts de l'OMPI expérimentés en PI et technologies – capable de livrer des résultats efficaces
- La neutralité internationale

Processus de règlement des litiges



Quel type de litige?

- Contractuel
- extracontractuel

Litiges contractuels

- **Vous avez un contrat (commercial) avec une autre partie**
- Un contrat de licence (ex: marques, brevets, droit d'auteur, logiciel)
 - Un accord de Recherche et Développement
 - Un accord de transfert de technologie
 - Un contrat d'IT
 - Un contrat de distribution, un contrat de franchise
 - Production cinématographique
 - Des contrats relatifs au marché de l'art

Litiges extracontractuels

■ Vous n'avez pas de contrat avec l'autre partie

- Violation de droits de PI (ex: marques, brevets, droit d'auteur, logiciel)

- Exemples

- Vous êtes le détenteur d'un brevet et vous vous rendez compte qu'une tierce personne utilise votre invention sans votre permission

- Vous êtes le détenteur d'une marque déposée et vous vous rendez compte qu'un concurrent utilise un identifiant similaire portant à confusion

- Vous êtes l'auteur d'une oeuvre protégée par un droit d'auteur et vous vous rendez compte qu'une tierce personne utilise cette oeuvre sans votre permission

Qu'est ce que la médiation OMPI?

- Procédure consensuelle et informelle
- Intermédiaire neutre, le médiateur
 - Aide les parties à trouver un accord réglant leur litige
 - Sur la base de l'intérêt commun des parties
 - N'impose pas de solutions aux parties
- L'accord a la force obligatoire d'un contrat
- La médiation laisse la porte ouverte aux autres options telles l'arbitrage ou le recours juridictionnel.

Pourquoi la médiation OMPI?

- Autonomie de la volonté des parties
- Neutralité
- Durée et coûts
- Solutions créatives
- Expertise
- Préservation des relations d'affaires
- Confidentialité

Quel est le rôle du Centre de l'OMPI?

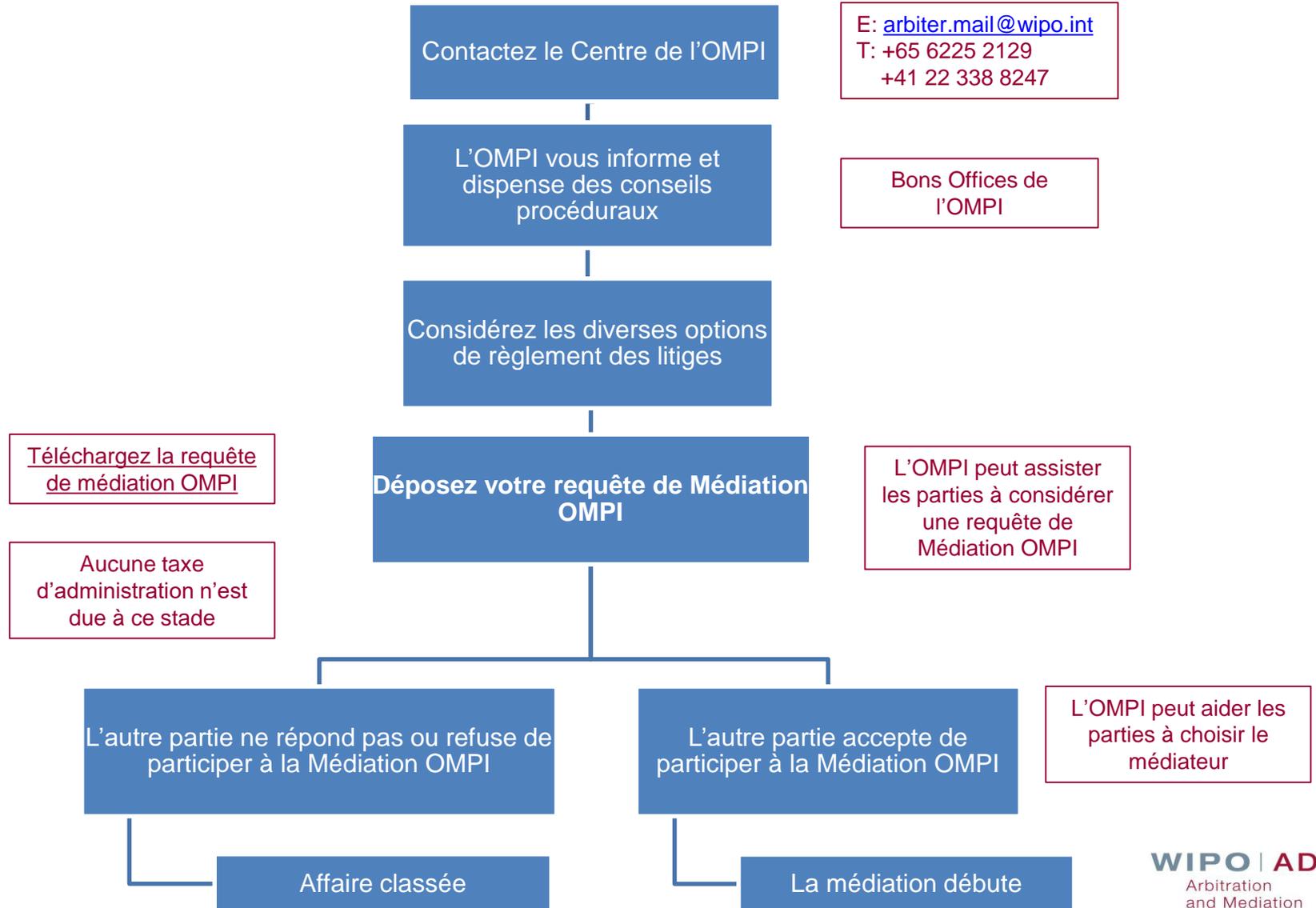
■ Le Centre de l'OMPI peut:

- informer et dispenser des conseils procéduraux
- aider les parties à considérer recourir aux procédures OMPI
- aider les parties à choisir des médiateurs, arbitres et experts spécialisés
- aider les parties quant aux questions logistiques, y compris les salles d'audience

■ Le Centre de l'OMPI ne peut pas:

- dispenser des conseils juridiques ou représenter les parties au litige
- forcer quiconque à recourir ou participer aux procédures OMPI

Comment le Centre de l'OMPI peut-il vous aider?





Request for WIPO Mediation

(Article 4 of the WIPO Mediation Rules)

Note: The requesting party shall complete sections 1 and 2(a). The other party shall complete section 2(b).

1. Parties

Please provide the following contact information:

Requesting Party	Other Party
Name:	Name:
Country of domicile:	Country of domicile:
Tel:	Tel:
E-mail:	E-mail:
Address:	Address:
Represented by:	Represented by:
Tel:	Tel:
E-mail:	E-mail:
Address:	Address:

2. Dispute

Please provide a brief description of the dispute:

a) The requesting party agrees to submit the above-described dispute to mediation in accordance with the WIPO Mediation Rules.

Please sign this form and submit it to arbiter.mail@wipo.int and to the other party.

Place and Date: _____

Signature: _____

b) The other party agrees to submit the above-described dispute to mediation in accordance with the WIPO Mediation Rules.

Please sign this form and submit it to arbiter.mail@wipo.int and to the requesting party.

Place and Date: _____

Signature: _____

Comment se déroule une Médiation OMPI?

- Une fois que toutes les parties acceptent le recours à la Médiation OMPI
 - Les parties peuvent se mettre d'accord sur un médiateur
 - Si elles ne le peuvent pas, l'OMPI peut les aider
 - L'OMPI confirme l'indépendance et l'impartialité du médiateur
 - Les parties peuvent se mettre d'accord sur le déroulement de la médiation
 - La médiation peut se dérouler en personne ou à distance (ex: par téléphone ou vidéoconférence)
 - Toute partie peut se retirer de la médiation si elle n'est plus intéressée
 - Confidentielle

Quel résultat pouvez-vous atteindre via une Médiation OMPI?

- Quand les parties coopèrent de bonne foi dans une médiation
 - Des solutions gagnant-gagnant
 - Des opportunités de collaboration
 - Des solutions créatives
 - La préservation des relations d'affaires

- Exemples
 - Des accords de licences négociés avec l'autre partie
 - L'accès à de nouveaux marchés
 - Des coopérations sur des processus d'innovation

Et si l'autre partie ne souhaite pas prendre part à la médiation?

- Dépôt d'une requête de Médiation OMPI
 - Peut provoquer des discussions menant à un accord
 - Peut être une preuve de bonne foi de vouloir résoudre le litige en dehors des tribunaux étatiques
 - Dans certaines juridictions, la tentative de médiation peut être considéré par les tribunaux dans la caractérisation d'une amende/peine à l'encontre de l'autre partie
 - Aucune taxe d'administration (pour les requêtes selon l'article 4 des règles de médiation de l'OMPI)

Contactez nous

- Questions: arbiter.mail@wipo.int
- Informations supplémentaires: www.wipo.int/amc

- Bureaux du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI
 - Genève, Suisse
 - Singapour, Singapour

- Bureaux extérieurs de l'OMPI
 - Rio de Janeiro, Brésil
 - Peking, Chine
 - Tokyo, Japon
 - Moscou, Russie
 - Singapour, Singapour